

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1976)

Heft: 361

Artikel: Deux poids, deux matraques

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023695>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jusqu'où aller trop loin

On se rappelle qu'à la suite de la publication de l'une de ses œuvres, Franz Geerk, poète allemand établi à Bâle, avait été poursuivi sous l'inculpation « d'avoir bafoué les convictions d'autrui en matière de croyance, en particulier de croyance en Dieu » (ainsi s'exprime le Code pénal suisse). Le délit n'avait pas été retenu, mais la justice bâloise avait condamné l'écrivain à payer un millier de francs à titre d'émoluments et frais de justice pour avoir provoqué par son comportement l'introduction de la poursuite pénale !

Le Tribunal fédéral vient de confirmer ce jugement : il est vrai qu'il n'aurait pu l'annuler que s'il avait été arbitraire, insoutenable...

On attend avec impatience le texte de l'arrêt rendu la semaine passée : on y apprendra comment il peut se justifier de réprimer la manifestation d'une opinion qui ne constitue pas une infraction; car écrivains et journalistes devront non seulement veiller à ne pas violer le Code pénal suisse — qui ne leur accorde aucun privilège — mais ils devront aussi respecter une limite qui n'est définie que par l'interdiction de provoquer des poursuites pénales...

Le Tribunal fédéral va-t-il pouvoir préciser cette limite ? Pour l'instant, bien malin qui pourrait dire jusqu'où va ce qui est permis, et où commencent les interdits.

Les Ruminants lausannois

Quelques libéraux ont pleuré sur la disparition, à Lausanne, de l'hôtel Alexandra.

Ils n'ont pas déploré en revanche les spéculations, de bon ton, qui ont entraîné le destin de cet hôtel. Et surtout, on remarque la sensibilité ultra dont ils font preuve lorsqu'il s'agit de beaux quartiers. Car le crime urbanistique véritable de ces dernières années, ce fut l'aménagement catastrophique de la « place » de la Riponne, approuvé unanimement par les libéraux, qui ne s'intéressaient à l'époque qu'au sort de la Maison de Villamont.

Pour parler jargon, il serait intéressant de dresser la carte géo-sociologique de l'urbanisme. Car l'amour des quartiers de qualité ne coïncide pas toujours avec celui des beaux quartiers.

PS. - Sur les démolitions à Lausanne, cf. DP 344.

Myopie

Helmut Hubacher, était-ce l'amertume des élections bâloises, s'est lancé dans un exercice acrobatique pour prôner un « Linksfront », tout en le distinguant d'un « Volksfront ». Le « Linksfront » ne concernerait que l'apparentement électoral des listes (utilisation des restes), sans signification politique. Le « Volksfront » recouvrerait le programme commun à la française.

La distinction n'aurait rien qui mérite l'attention, n'était-ce qu'elle émane du président du Parti socialiste suisse. Si le problème existe dans quelques sections cantonales, il ne se pose pas à l'échelle suisse.

Il n'en faut pourtant pas plus pour que la

« NZZ » moralise et parle de myopie, vantant les beautés du travail commun entre les partis gouvernementaux.

Il y a des myopes qui ne voient pas une paille, d'autres pas la poutre. En fait on voit que le centre-droit accepte actuellement, sous prétexte de récession, qu'il soit mis fin au réformisme. Beaucoup plus significatif que les dérapages linguistiques contrôlés de H.H., il y a donc la fronde permanente des responsables droitiers : du style Letsch, Fischer, en Suisse romande Carlos Grosjean parle de plus en plus en droitier, Debétaz croit trouver dans de semblables attitudes une image de marque nationale.

L'illusion fédérale est de croire que ces hommes politiques ne sont pas vraiment représentatifs. Certes, ils constituent une minorité au Parlement, mais ils sont capables en revanche de bloquer la démocratie directe.

La « NZZ » ferait bien de s'interroger sur le blocage du réformisme suisse, avant de remettre le disque anticomuniste, un peu usé au hit-parade.

Deux poids, deux matraques

Moudon, mercredi 5 mai. Deux cent cinquante paysans sont réunis devant le laboratoire d'analyse de lait. Ils attendent les échantillons de lait qui devaient être prélevés dans la laiterie de Thierrens, échantillons qui, dès leur arrivée, sont en effet consommés sur place.

La police ne se manifeste pas (la veille, des gendarmes, copieusement sifflés par des manifestants réunis au même endroit, avaient protégé le déchargement des échantillons). Le préfet de district est là, en curieux.

Vers onze heures tous les manifestants se retrouvent près de Concise, sur la route près de la gendarmerie, et établissent des barrages dans les deux sens; pendant une heure tous les camions sont arrêtés et les cargaisons « contrôlées » : les paysans recherchent des fromages d'importation.

La gendarmerie se garde d'intervenir (un inci-

dent : un chauffeur tente de forcer le passage en fonçant sur les hommes postés au milieu de la chaussée; il est arrêté juste à temps...)

Deux manifestations qui devaient, on le sait, appuyer les revendications de l'Union des producteurs suisses (UPS) : consultation de l'UPS avant toute décision concernant l'agriculture, adaptation urgente des prix agricoles, mise en place d'une véritable politique laitière, orientation efficace des productions, révision de l'Ordonnance générale sur l'agriculture.

Le fond de la question mérite une réflexion approfondie (amorcée bien sûr dans ces colonnes). Pour l'instant, une note sur la forme : il faut se réjouir de l'attitude de la police et de la gendarmerie, toute de pondération et de retenue face à une épreuve de force, jugée, semble-t-il inutile; mais peut-on espérer une attitude similaire lors d'autres manifestations, d'extrême-gauche par exemple ?